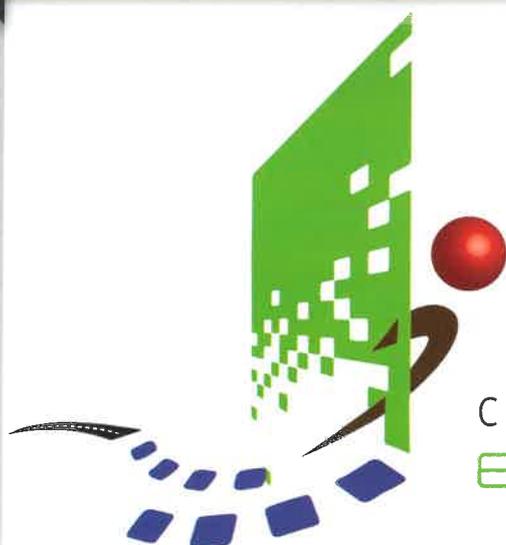


## 01 > Notre identité



# ELAN

Communauté de communes  
Elan Limousin Avenir Nature



### > Le choix des mots, la force de l'image

Élan, Limousin, Avenir, Nature, des mots choisis collectivement qui veulent traduire notre engagement, notre volontarisme et notre confiance en l'avenir. Des mots qui parlent de notre ruralité et qui témoignent de notre ancrage limousin, pour dire sans nostalgie, qui nous sommes.

Un logo en cohérence : une image qui traduit le dynamisme et la capacité à surmonter les obstacles dont les couleurs sont très limousines.

*La Lettre remercie les créateurs du logo : Daniel Rossander pour le graphisme de l'image et Charlotte Tixier pour le graphisme du nom et l'harmonisation de l'ensemble.*

## 02 > ÉLAN : quelles compétences ?



### Des compétences obligatoires, optionnelles territorialisées, et supplémentaires... Comment s'y retrouver ?

Pour essayer de simplifier nous dirons qu'au 1er janvier 2017, la loi nous impose les compétences obligatoires suivantes :

- développement économique et tourisme : pour nous, zones d'activité, offices de tourisme...
- aménagement de l'espace,
- accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets ménagers.

Mais ELAN hérite aussi d'un ensemble de compétences optionnelles, exercées sur une partie de son nouveau territoire (d'où l'expression "territorialisées"), issues des choix des 3 anciennes communautés de communes.

Pour exemples, citons la voirie communautaire par Porte d'Occitanie, les équipements culturels et sportifs (halle polyvalente, base VTT, école de musique et de danse) par MAVAT, le pôle de lecture publique, les actions sociales et la petite enfance (crèche et accueil de loisirs) par AGD... et d'autres encore.

N'oublions pas les compétences supplémentaires : l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les réserves foncières, les jumelages...

**Le travail d'ELAN pour les deux ans qui viennent sera d'harmoniser ces compétences,** avec pour chacune une décision à prendre. Soit on la généralise à tout le territoire, soit on la restitue à la commune. Un choix qui ne sera pas neutre et laisse présager des discussions passionnées et passionnantes entre élus.

Pour faire bonne mesure, rappelons que la loi NOTRe, prévoit aussi l'extension de nouvelles compétences obligatoires en particulier la gestion de l'eau à l'horizon 2020.

Nous aurons l'occasion d'en reparler !

## 03 > Calendrier 2017



Création d'ELAN  
par arrêté  
préfectoral

1<sup>er</sup> janv.  
2017



CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
D'INSTALLATION  
Election du  
Président et des  
vice-présidents

8 janv.  
2017